

MoëzeInfos

JANVIER 2022

Edito

Madame, Monsieur,
Cher(e) Habitant(e),

Ce premier bulletin communal de l'année, que je vous invite à parcourir est particulièrement riche en informations. Vous y découvrirez les articles relatifs aux sujets qui nous préoccupent tous et qui répondront à vos interrogations notamment sur la boulangerie, la fibre, les travaux de l'avenue principale et tant d'autres sujets. C'est toujours pour moi un moment privilégié que de vous écrire, un réel plaisir que de partager avec vous les avancées des nombreux projets communaux en cours mais aussi vous faire part des quelques difficultés ou problématiques que le conseil et moi-même pouvons rencontrer.

Résolument optimiste, je ne m'étendrai pas sur la crise sanitaire (les médias s'en chargent très largement d'ailleurs jusqu'à nous générer d'autres pathologies) qui a d'importantes répercussions sur votre collectivité, ralentissant le traitement de certains dossiers. L'objectif principal de votre équipe communale réside dans l'accomplissement des projets engagés et ceux-ci aboutiront. Nous aurions souhaité la tenue de réunions de quartiers pour consulter la population et échanger sur ces chantiers importants mais le contexte nous contraint à y renoncer. A regret.

Dans quelques mois, la perspective de vivre dans une charmante commune « fibrée » dotée d'une belle avenue principale, d'un commerce de centre bourg rouvert, agrémentée d'une salle polyvalente mieux équipée et embellie, motive notre équipe. Un cadre de vie amélioré, des services et des commerces pour la population sont bien les objectifs premiers de votre municipalité.

Certes, les coûteux travaux de l'avenue et de la restauration de salle polyvalente auront un impact sur le budget communal mais ils sont plus que nécessaires et nous ne pouvons faire autrement et attendre davantage.

Pour réduire la part communale, nous comptons bien entendu sur l'obtention de subventions et je profite de cet édito pour présenter mes remerciements à nos financeurs (État, Département, CARO...) qui nous ont attribué toutes les subventions sollicitées en 2021. Sans leur soutien, il nous serait, tout simplement, impossible d'améliorer notre village.

J'ai conscience des nécessaires adaptations notamment économiques et environnementales qui se présenteront à nous dans les années à venir mais j'ai confiance dans les nombreux atouts de notre commune et dans le Projet de territoire que les élus de la CARO sont en train de définir.

Moëze est un petit village et le restera. Néanmoins, nous entendons faire évoluer notre commune et l'adapter aux futures obligations imposées par l'État mais aussi par le dérèglement climatique.

Sur ce dernier point, vous avez reçu une belle carte de vœux réalisée en interne par le secrétariat. Effectivement, l'élévation du niveau de la mer entraînera dans un avenir que personne ne peut dater un recul de son trait de côte. Nous ferons de ce défi une opportunité.

Enfin, je présente à chacun et chacune d'entre vous tous mes vœux pour une année 2022 accomplie et heureuse.

Bonne lecture,

Bien cordialement

Didier PORTRON, Maire de MOËZE



PROJETS ABOUTIS

BÂTIMENTS, INFRASTRUCTURES ET BIENS COMMUNAUX

ACQUISITION DU TERRAIN POUR LA ZONE D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS

La signature de l'acte d'acquisition a été réalisée le 17 septembre dernier.

Dans le cadre d'un projet de redynamisation de notre commune, déjà décrit lors des précédentes publications du journal communal, votre collectivité s'est portée acquéreur d'une parcelle de terrain classée en zone d'équipements du PLU. Située rue de la Carrée face à la salle polyvalente et d'une contenance de 8 336 m², son prix principal hors frais d'acquisition s'est élevé à 133 376 €.



Cette parcelle permettra, dans un premier temps et à court terme, **la création d'un grand parking** face à la salle polyvalente, proposant ainsi un stationnement plus sécurisé et en adéquation avec la capacité d'accueil de la salle. Dans un second temps, à son extrémité Nord, elle se verra dotée d'**un espace vert, d'un parc** pour l'accueil du public en plein air et l'organisation de manifestations diverses. En dernier lieu, au centre du terrain, **un nouveau groupe scolaire** (école, cantine et garderie) sera construit, plus adapté et confortable pour nos enfants et le personnel enseignant.

Rappel : L'achat en zone Ue (équipements publics) de cette parcelle cadastrée B 1329 (parcelle située le long de la rue de la Carrée devant la salle polyvalente) a été effectué à l'aide d'un prêt bancaire à taux fixe de 0,72% remboursable trimestriellement sur une durée de 20 ans.

TRAVAUX AU CABINET D'INFIRMIERS

Pour préserver l'activité du cabinet mais aussi l'intimité des habitants ayant la jouissance de la cour voisine, les fenêtres donnant sur la cour intérieure ont été changées pour un coût de 921,50 € HT soit 1 105,80 € TTC par l'entreprise Les Maîtres Menuisiers.

Un ravalement de façade de ce bâtiment professionnel et la pose d'une enseigne seront effectués à la fin des travaux de l'Avenue du Général de Gaulle.



VENTE DE LA MAISON DU

9 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

C'est le 28 novembre dernier qu'a été authentifiée la vente de la maison communale sise à MOËZE, 9 avenue du Général de Gaulle, située à côté du cabinet d'infirmiers.

Vacante depuis de nombreuses années et ne répondant pas aux critères de décence imposés par la loi SRU du 13 décembre 2000 complétée par le décret du 30 janvier 2002, cette maison nécessitait de lourds investissements afin d'engager d'importants travaux qui n'auraient pu être amortis avant de nombreuses années. Par ailleurs, la commune n'ayant pas vocation à être bailleur et disposant déjà d'autres logements loués, le conseil municipal a jugé plus opportun de céder cet ensemble immobilier (maison et garage) grevé de nombreuses servitudes au prix de 51 000 €.

MISE EN ACCESSIBILITÉ ET MISE AUX NORMES DE LA SALLE POLYVALENTE CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE

Ces travaux, nettement plus complexes que ceux réalisés tout récemment dans la salle annexe, nécessitent **les compétences et les conseils d'un architecte**. Son objectif sera de proposer les aménagements correspondant aux besoins de tous les usagers de cette salle, tout en nous aidant à optimiser les coûts liés à ces travaux. C'est pourquoi, un appel d'offres a été lancé dans le cadre d'un marché.

Le coût de sa première mission qui est celle du diagnostic s'élève à 5000 € HT (montant forfaitaire). Ensuite, l'architecte sera rémunéré à hauteur de 9,71 % du montant des travaux.



ARMOIRE IGNIFUGÉE

Dans le cadre du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD), la commune a fait l'acquisition d'une armoire forte ignifugée pour un montant de **6 976,40 TTC afin de mettre à l'abri les données personnelles (registre d'état civil) et les documents confidentiels et officiels.**

C'est dans cette nécessité de sécurisation que la mairie a été équipée d'une alarme et de nouvelles portes d'entrée.

RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉCOLE

La subvention demandée auprès du Département ayant été obtenue, les travaux ont été réalisés durant l'été.

Le bâtiment a maintenant une couverture qui le mettra à l'abri des intempéries pour plusieurs décennies.

Montant des travaux effectués et réalisés par l'entreprise MENGUY de Beaugeay : 23 065,29 € HT soit **27 678,35 € TTC.**

Subvention obtenue : 8 072,85 €.

Part communale : 14 992,49 € HT.

Ps : Contrairement au coût prévisionnel, les travaux ont été d'une dépense inférieure de 1 726,19 €. Cela n'étant pas coutume, il est bon de le souligner.



Précision : D'ordre général, le montant des subventions accordées se calcule selon le pourcentage fixé par le financeur et sur la valeur HT des travaux. Toutes les demandes de subventions déposées par la Commune auprès des financeurs publics (Etat, Département, Communauté d'agglomération...) ont été accordées.

Nous souhaitons ici les remercier pour leur soutien, sans qui aucun projet ne pourrait aboutir.

VOIRIE

INTERVENTION DU SDEER

Le **SDEER** (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente Maritime) propose aux communes ses compétences en matière de travaux neufs et de maintenance des réseaux d'éclairage public. Notre village adhère à ce syndicat depuis de nombreuses années.

Dans le cadre de la mission d'entretien de l'éclairage public que la commune lui a confiée, le SDEER a décidé d'initier une campagne d'entretien systématique au cours du mois de septembre.

Ainsi, pour notre village, ce sont 138 points lumineux et 7 commandes d'éclairage, pour **un budget de 11 805,02 € TTC** (entièrement à la charge du SDEER) qui ont été contrôlés.

A cette occasion, l'entreprise « Allez et Cie » en charge de la prestation a pu notamment :

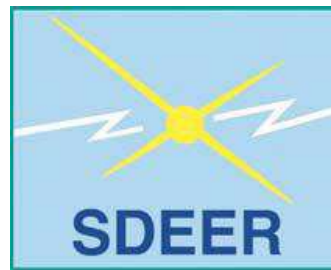
- vérifier le bon fonctionnement des armoires de commandes d'éclairage public,
- mesurer les consommations électriques par armoire,
- remplacer les sources lumineuses (ampoules) et les équipements électroniques associés,
- géo-référencer les ouvrages aériens (luminaires et câblages),
- détecter les luminaires vétustes et proposer les travaux nécessaires en vue de leur remplacement.

Pour résumer, cette campagne permet d'améliorer l'efficacité lumineuse des luminaires mais aussi de diminuer normalement le taux de pannes au cours des années. Elle permet également de disposer d'une base de données précise sur le patrimoine d'éclairage public de notre commune.

En amont de cette opération, la commune avait programmé de remplacer 4 têtes de candélabres défectueuses par de nouvelles équipées d'ampoules LED, moins énergivores et ayant la même luminosité et couleur de lumière (**2 candélabres et des têtes LED rue Maréchal Leclerc et 2 rue de la Rochelle**).

Coût total : 1 952,12 € HT

Part communale : 976,05 € HT.



ELAGAGE DES HAIES

Tous les deux ans, pour des raisons évidentes de sécurité, les haies bordant les voies communales et les chemins ruraux de la commune sont élaguées à l'aide d'un lamier. La pousse des arbres et arbustes de nos haies champêtres est donc coupée avec un outil adapté à l'entretien des haies tout en respectant les végétaux. Cette action se déroule, en règle générale, sur deux jours pour les 11 270 mètres de haie. Les nombreuses branches tombées au sol sont ensuite broyées sur place par les engins de la commune. Mais pour les plus grosses branches, l'employé communal les rassemble sur un espace dédié pour les réduire en copeaux (réutilisables) à l'aide d'un broyeur de la CARO.

Coût de l'opération d'élagage : **1 896 € TTC** par l'entreprise Rambeau de Champagne.

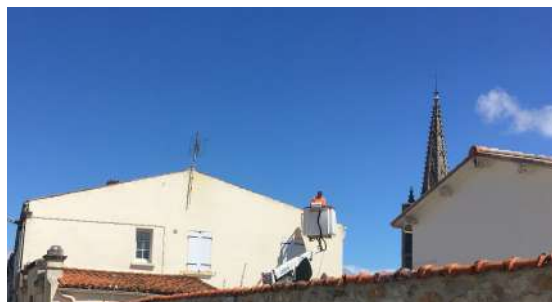


TRAVAUX REALISES EN INTERNE PAR LES AGENTS COMMUNAUX

RAVALEMENT DES FAÇADES DE L'ÉCOLE

Durant l'été, à l'aide d'une nacelle de la CARO, les employés ont effectué un ravalement d'une des façades de l'école. Effectivement, le bâtiment étant d'une taille relativement importante, il a été décidé d'effectuer chaque année une remise à neuf d'une partie des façades jusqu'à ce que l'ensemble soit restauré.

Coût de l'opération pour cette année : **344,92€ TTC.**

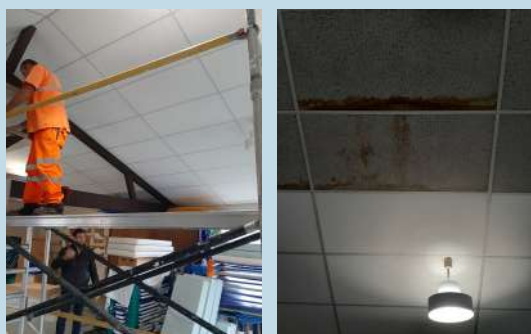


RÉFECTION DU PLAFOND DE LA GARDERIE

Le plafond de la salle, servant à la fois de garderie périscolaire et de salle de motricité pour nos écoliers, a fait l'objet d'une remise à neuf. En effet, les dalles constituant le plafond, présentaient depuis de nombreuses années de grosses taches causées par des infiltrations. Après une vérification de la toiture, l'ensemble des plaques a été remplacé par les employés communaux et les conseillers municipaux.

Montant du changement de l'ensemble des plaques (131 m²) :
1 381,38 € TTC.

Location de l'échafaudage : **147,44 € TTC.**



RÉFECTION DU CHEMIN RURAL N°5

A proximité de Brouage, le chemin rural n°5 a lui aussi bénéficié d'un rafraîchissement (mise en calcaire). Ce chemin rural avait été refait en goudron après la tempête Xynthia, il y a 10 ans. Très emprunté par les lourdes machines agricoles et quelques autres véhicules, il a été rapidement dégradé.

La commune ne pouvant se permettre le luxe de goudronner des chemins ruraux pour qu'ils soient, de surcroît, rapidement détériorés, le chemin a donc été remis en calcaire sur ses 600 mètres, réfection moins coûteuse et bien plus facile à entretenir. Cette voie est peu empruntée, principalement par des agriculteurs et des chasseurs.

Montant de l'opération : 2 457,05 € HT pour les matériaux.



AVANT



APRÈS

POINT À TEMPS AUTOMATIQUE (PATA) SUR PLUSIEURS VOIES COMMUNALES

Chaque année, l'ensemble des voies communales bénéficie d'un entretien à l'aide de la technique du point à temps automatique (PATA).

Qu'est-ce que le PATA ?

Le point à temps automatique est une technique qui a pour but la réparation ciblée des couches superficielles des chaussées. Il s'agira de traiter des dégradations de surface de type nids de poules, arrachements, fissures, faïençages...

Cette technique de goudronnage bicouche est mise œuvre à l'aide d'un camion gravillonneur suivi d'un cylindre.

Montant du PATA : **4 979,25 € TTC** (camion équipé, goudron et gravillon).

TRAVAUX A VENIR

BÂTIMENTS, INFRASTRUCTURES ET BIENS COMMUNAUX

RÉNOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Vous connaissez sans doute notre **projet** qui consiste à :

- **mettre aux normes** les sanitaires et permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.
- **classer le bâtiment en ERP** (Etablissement Recevant du Public) **catégorie L** (comme cela aurait dû être depuis sa construction) avec création de sorties de secours supplémentaires, ouvertures de désenfumage...
- **embellir le bâtiment** d'une manière générale.
- **créer une cuisine** fonctionnelle pour la salle destinée aux manifestations et événements privés.

Pour la réalisation de toutes ces améliorations, nous avons donc mandaté le **cabinet d'architecte SODA Architectes** de CHEVANCEAUX, afin d'établir un diagnostic technique sérieux de cette salle et vérifier l'adéquation entre les travaux nécessaires et l'enveloppe financière réservée à ce projet. Pour rappel, celle-ci était de 550 000 € TTC hors subventions.

Mais voilà ! Après le plafond de l'église, celui de la salle polyvalente !

Ce bâtiment public, âgé seulement de 34 ans, nous a réservé une première désagréable surprise ! Les pannes (pièces de charpente horizontale servant de support à la couverture d'un bâtiment) soutenant la toiture sont sous-dimensionnées. Il faut donc maintenant consolider la charpente de la grande salle de 923 m² par un doublement des pannes obligeant la dépose et la repose d'un nouveau plafond. Le surcoût dépassera les 100 000 € HT. A regret. Cette **déconvenue** plombe le budget initial qui devra immanquablement être revu à la hausse. De plus, le contexte actuel de crise provoque **une augmentation des prix des matériaux de construction** et donc une inflation des coûts de la restauration envisagée.

Le Conseil Municipal, réuni le 27 octobre, a décidé de poursuivre le projet malgré cet écueil, conscient des services que pourra apporter notre salle aux familles, aux associations (sportives et autres) et aux animations publiques de tout genre.

Il est flagrant que cet imposant bâtiment situé au cœur du village a très mal vieilli, cela dénote dans le contexte urbain avoisinant.

Il ne nous paraît ni responsable ni raisonnable de laisser une telle structure se dégrader davantage. Plus on attendra, plus la restauration et son coût seront conséquents.

Il n'est pas plus envisageable financièrement de démolir et reconstruire une nouvelle structure tandis que les dépenses seraient bien supérieures et dépasseraient aisément les 1 500 000 € pour une salle trois fois plus petite et qui ne pourrait pas accueillir les associations sportives.

Le projet initial est donc à repenser. L'extension imaginée pour accueillir une cuisine est abandonnée. L'accent sera porté sur le renforcement de la structure du bâtiment, la mise en conformité avec les réglementations des ERP et de l'accessibilité ainsi que son indispensable embellissement (intérieur et extérieur).

Les études de projet vont donc reprendre avec une **enveloppe de travaux revue à la hausse**.

La recherche d'aides financières est bien entendue déjà engagée. Ces aides pourraient s'élever à 80% du coût des travaux. Il est convenu également que la commune engagera les travaux à l'unique condition d'obtenir des aides financières suffisantes.



MISE EN CONFORMITÉ ERP (ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC) DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE

L'église St Pierre de Moëze est un édifice accueillant des cérémonies religieuses mais aussi des manifestations culturelles. De ce fait, il est logiquement considéré comme un ERP et doit lui aussi répondre aux normes de sécurité d'évacuation (ce qui aurait dû être fait depuis de nombreuses années).

Les subventions ont été accordées mais les travaux ne commenceront qu'au printemps, les entreprises étant actuellement très sollicitées. Il s'agit notamment de créer une issue de secours supplémentaire, de retourner les portes du sas à l'entrée (travaux réalisés en novembre 2021) et d'équiper la sacristie d'un plafond coupe-feu avec modification de son accès.



Exemples de travaux : retournement des portes du sas d'entrée et dégagement de l'issue de secours de la sacristie (normes sécurité incendie)

ACQUISITION DE CAVURNES

Le cimetière de notre commune possède actuellement des terrains de concessions, un columbarium et un jardin du souvenir pour la dispersion des cendres.

Suite à de nombreuses demandes d'inhumation d'urnes et vu la saturation du columbarium, le conseil municipal a décidé de proposer une nouvelle solution funéraire aux familles : les cavurnes.

Il s'agit de petites cuves en béton pouvant recevoir plusieurs urnes. A la différence du columbarium, ces cases sont enterrées et laisse chacun libre de personnaliser ou non son emplacement funéraire.

La commission «Bâtiments Infrastructures» a fait le choix de proposer des cavurnes d'une dimension de 60x60x50 hors tout.

Plusieurs sociétés de pompes funèbres ont été consultées pour l'achat et la pose de 20 unités. Le devis proposé par les Pompes Funèbres GRANDON, comportant la fourniture, le terrassement et la pose de 20 cavurnes, a été retenu. Le tout pour un montant de 4 875 € HT soit 5 850 € TTC. Ce nouvel aménagement se fera dès que possible.



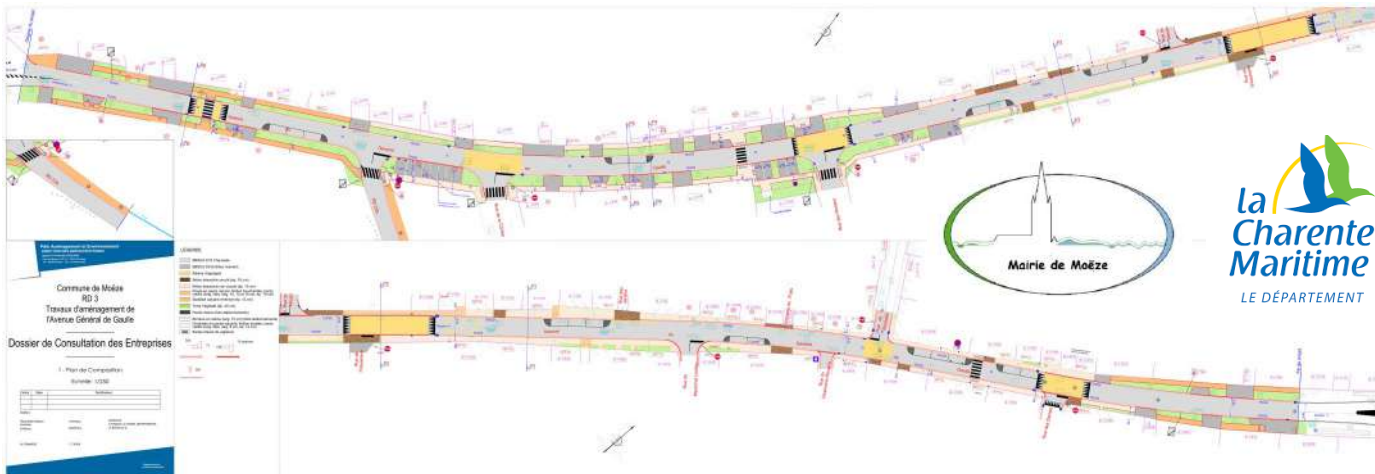
Exemple de cavurnes

VOIRIE

AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

La première phase des travaux concernant l'avenue de Gaulle s'est achevée au printemps. Il s'agissait de rénover le réseau d'eau potable (travaux effectués par Eau 17).

Après une pause de plusieurs mois, **le chantier débutera le 12 janvier 2022**. Cette reprise, initialement prévue au début de l'automne, a dû être décalée pour plusieurs raisons, notamment à cause d'importants travaux de voirie sur la commune voisine Beaugeay. En effet, impossible de dévier une partie de notre circulation vers nos voisins puisque eux-mêmes avaient mis en place des déviations afin de contourner leur village.



Ces travaux indispensables sur l'avenue principale ont bien été **entérinés par le Département** et ne sont donc pas remis en cause mais juste décalés dans le temps de quelques mois.

Pour rappel : Le montant total de la réfection de cette voie s'élève à **970 665,50 € HT** soit un total de **1 164 798,60 € TTC**.

Le montant HT de la prise en charge du Département : **668 539,85 € HT**.

Le montant HT de la prise en charge par la Commune : **302 125,65 € HT**.

Les travaux concernant l'écoulement en réseau enterré des eaux pluviales incorporés dans la part communale seront ensuite à la charge de la CARO.

La réfection de cette artère principale consiste à refaire entièrement trottoirs et plateau routier en priorisant la sécurité routière mais également piétonne. Les structures actuelles (notamment les trottoirs) sont en très mauvais état et non accessibles aux PMR (personnes à mobilité réduite), des aménagements sont à envisager pour faciliter le cheminement piéton, définir les zones de stationnement et inciter les automobilistes à respecter les limites de vitesse autorisées.

Les travaux se dérouleront en deux phases.

La première du 12 janvier au 30 avril 2022, pour la section comprise entre la rue du Moulin et la sortie vers Brouage.

La seconde du 2 mai à la fin juillet, pour la section comprise entre la rue du Moulin et la sortie vers Soubise.

Les épisodes successifs de cette crise COVID et l'application des règles sanitaires ont empêché les réunions publiques d'information initialement prévues. Néanmoins, le plan de l'aménagement de cet axe est consultable en Mairie durant ses heures d'ouverture. N'hésitez pas à venir le consulter et vous renseigner.

Durant ces différentes périodes, la circulation sera totalement interdite sur chaque section et seul l'accès aux propriétés sera possible. Le stationnement sera interdit sur les portions en travaux. Le ramassage des ordures ménagères se fera par un apport à des points collectifs de collecte non encore définis à ce jour. Le transport scolaire sera bien évidemment maintenu avec un itinéraire adapté. L'accès aux commerces et services sera maintenu par les déviations mises en place.

RÉFECTION DE LA RUE DE L'HOSANNIÈRE

Cette étroite rue et son parking situé devant l'aire de jeux des enfants devaient faire l'objet d'une réfection à l'automne (Cf. parution communal de juin 2021). Cependant, avec la création d'un nouveau lotissement sur la parcelle voisine, il a été jugé judicieux d'attendre le plan de raccordement électrique pour être certain de ne pas avoir à trancher une route nouvellement restaurée.

Précisions : Les subventions demandées ont été accordées. Pour financer cette opération, la CARO a été sollicitée à hauteur de 4 207 € et l'aide du Département au titre de la voirie dangereuse à hauteur de 6 940 €.

La part communale s'élèvera à **6 203 € HT** (36 % des travaux) **soit 7 443,60 € TTC.**



LES PROJETS DE LOTISSEMENTS

Dans le cadre du développement de notre commune, deux projets d'aménagement foncier privés sont actuellement en cours d'élaboration :

- Le premier programme « Bellevue », à la sortie nord de la commune au niveau de la rue de La Rochelle, est composé de treize lots.
- le second programme « Le Jardin des Frênes », situé au cœur du village au niveau de la rue de l'Hosannière, est composé de onze lots.

Ces programmes d'aménagement sont composés de 17 à 20% d'espaces verts.



Emplacement du futur lotissement
« Le Jardin des Frênes »
Rue de l'Hosannière

INFORMATIONS DIVERSES



ALERTE À LA POPULATION PAR SMS

Dès réception d'une information importante en mairie (alerte météo, coupure de réseau...), vous pouvez en être informé par SMS. Pour ce faire, merci de vous inscrire auprès de la Mairie en transmettant votre numéro de téléphone portable, si cela n'est pas déjà fait.

LOCAL BOULANGERIE-PÂTISSERIE-BAR

Pour rappel : La boulangerie, en liquidation judiciaire pour défaut de gestion, est vacante depuis le premier trimestre 2021. La procédure de liquidation judiciaire est longue et devrait aboutir après la vente du matériel professionnel présent dans les locaux. C'est seulement cette procédure terminée que l'installation d'un nouveau boulanger et la réouverture tant attendue de notre commerce, sera possible.



La remise tardive de l'électricité dans ce bâtiment par EDF nous a également fait perdre du temps et a retardé le nettoyage et l'évacuation du matériel présent.

Suite à la publication d'annonces sur différents sites, plusieurs candidats ont déjà manifesté un vif intérêt quant à la reprise de cette activité. Une sélection du candidat sera opérée, tant sur ses compétences que sur son investissement personnel.

Nous avons bien conscience que ce lieu de commerce et de rencontres manque cruellement au village. Et nous sommes tous impatients que ce commerce rouvre pour redonner vie au centre bourg.



©Simon David / CARO

RECU DE LA CÔTE – EXTRAIT « CARO LE MAG N°79 »

Marais de Moëze – Brouage

Le choix du recul stratégique

Si la mer venait, jadis, lécher les pieds de La Gripperie – Saint-Symphorien, l'eau salée a laissé place à une vaste étendue de marais, autrefois salants, aujourd'hui devenus un espace de plus de 10 000 hectares où cohabitent prairies humides, terres cultivées, zones ostréicoles et réserves naturelles. Des activités protégées par une digue à la mer endommagée successivement par les tempêtes Martin (1999) et Xynthia (2010) dont la dégradation inexorable fait l'objet d'attentions constantes et coûteuses sur une zone à très faible risque humain puisque peu, très peu, habitée. C'est d'ailleurs en raison de cette faible densité démographique que le marais de Moëze – Brouage a été la dernière zone de la Charente-Maritime à faire l'objet d'un PAPI (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations).

À l'instar d'autres zones marécageuses en France, comme la Baie de Lancieux (Côtes d'Armor), la CARO et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes envisagent, pour cet espace, le choix du recul progressif de certaines activités humaines face à la nature et préparer ce marais à accueillir la mer sur sa frange littorale. Une décision difficile au regard de l'activité économique que génère ces terres : agriculture, ostréiculture, Réserve naturelle de Moëze... et de leur valeur environnementale. C'est pourquoi l'avenir de ce marais ne sera étudié qu'avec l'ensemble de ses acteurs qui seront accompagnés sur le chemin de la résilience et de la transition.


Ainsi, dans un avenir que personne ne peut dater, les cultures du marais de Moëze-Brouage les plus exposées pourraient être relocalisées en retrait de la côte et les terres redevenir prairies... ponctuellement salées. Ces hypothèses, et d'autres sans doute, seront toutes examinées avec celles et ceux qui, aujourd'hui, vivent sur et du marais. Dans ce choix du recul stratégique, la restitution du marais à la nature ne devra laisser personne en rase campagne...

FIBRE



Les travaux d'installation sont toujours en cours malgré des retards indépendants de notre volonté. Certaines rues sont désormais éligibles.

Pour le vérifier, vous pouvez consulter le lien suivant et contacter un opérateur de votre choix : [Charente Maritime Très Haut Débit | Accès à la fibre en Charente Maritime \(charentemaritimetreshautdebit.fr\)](http://charentemaritimetreshautdebit.fr)



LA FIBRE POUR TOUS

Le Département de la Charente Maritime a confié sa Délégation de Service public à Charente Maritime Très Haut Débit pour couvrir la totalité des logements en fibre optique à l'horizon 2023.

UN INVESTISSEMENT PARTAGÉ DE 326 M€

- ✓ Financements privés :280 M€ (86%)
- ✓ Financements publics :46 M€ (14%) dont:
 - Etat et Région : 34,3 M€
 - Département : 11,7 M€
 - Communes : 0 €

CHARENTE-MARITIME
Très Haut Débit

Pour vérifier l'éligibilité de votre maison d'habitation ou local commercial, rendez-vous sur le site de Charente-Maritime Très Haut Débit :

www.charentemaritimetreshautdebit.fr

Ensuite, cliquez sur : **Tester mon éligibilité** et renseignez votre adresse ou votre numéro de téléphone fixe.

Pour plus d'information, l'onglet **Déploiement du réseau** vous permettra de suivre l'avancée du déploiement dans la commune :

Test d'éligibilité

Visualiser les réseaux haut-débits

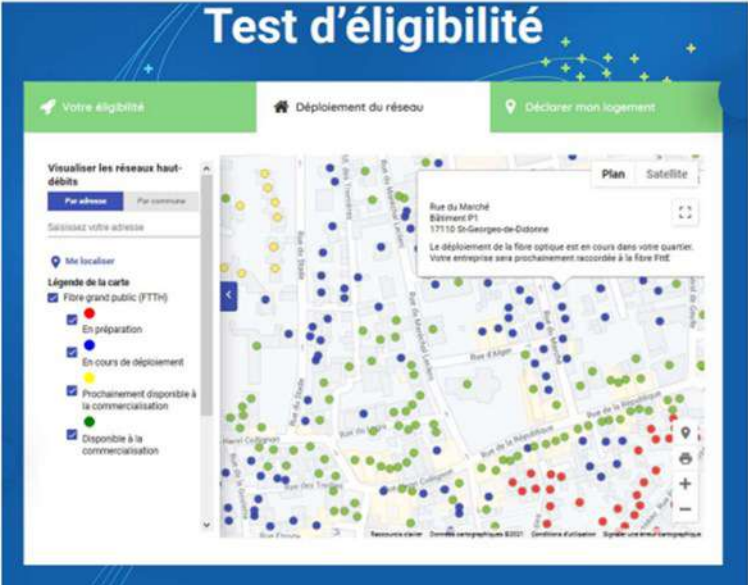
Par adresse Par commune

Saisissez votre adresse

Me localiser

Légende de la carte

- Fibre grand public (FTTH)
- En préparation
- En cours de déploiement
- Prochainement disponible à la commercialisation
- Disponible à la commercialisation



Bur du Marché
Bâtiment P1
17110 St-Georges-de-Datonne

Le déploiement de la fibre optique est en cours dans votre quartier.
Votre entreprise sera prochainement raccordée à la fibre FTTH.

Votre adresse n'est pas répertoriée ou mal référencée ?

Cliquez sur l'onglet **Déclarer mon logement** pour mettre à jour vos coordonnées.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES



Si vous n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales de la commune et si vous remplissez les conditions d'inscription (âge, nationalité, attache avec la commune...), vous avez **jusqu'au 4**

mars 2022 pour vous inscrire pour pouvoir voter aux prochaines élections présidentielles qui auront lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022.

Pour savoir si vous êtes inscrits sur nos listes, vous pouvez le vérifier en vous connectant à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>.

Il est rappelé que l'inscription sur les listes électorales d'une commune est une **démarche volontaire** de l'électeur et n'est pas automatique lorsque vous emménagez. Pour cela, vous pouvez vous rendre en mairie ou faire votre demande en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Pour les jeunes de 18 ans :

Si vous avez été recensés à Moëze à l'âge de 16 ans, l'INSEE se doit de vous inscrire d'office sur nos listes électorales.

Si vous avez été recensés dans une autre commune à 16 ans, vous devez venir en Mairie vous inscrire ou faire la démarche en ligne avant le 4 mars si vous souhaitez voter en 2022.

RECENSEMENT MILITAIRE



Le recensement militaire (ou recensement citoyen) est obligatoire. Tous les jeunes Français et Françaises sont tenus de se faire recenser entre la date anniversaire de leurs 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant.

Le recensement n'est pas automatique, c'est une démarche volontaire en Mairie.

Pour cela, munissez-vous des documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité du demandeur.
- Livret de famille des parents ou acte de naissance de l'intéressé(e) avec filiation de moins de trois mois.
- Justificatif de domicile de moins de trois mois des parents ou du représentant légal.
- Carte d'invalidité (80 %) si le demandeur est atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante et s'il souhaite se faire dispenser de la Journée défense et citoyenneté.

MOUVEMENT DE PERSONNEL

Depuis le 23 septembre, Mme Emilie PLUTON a intégré notre équipe d'agents municipaux afin de tenir l'Agence Postale du village et de travailler 2 après-midis par semaine en mairie. Elle est actuellement formée sur ce poste par Mme Elodie VIGIER.

Mme Odile MOREAU est missionnée occasionnellement à l'agence postale pour effectuer le remplacement de Mme PLUTON durant ses congés et lorsque celle-ci remplace Mme VIGIER en Mairie lors de ses absences.

Nous les remercions pour leurs investissements dans leurs nouvelles fonctions.



RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022

Cette année, la **rentrée scolaire** était programmée le 2 septembre.

Ce sont **64 élèves** qui ont repris le chemin de l'école dont 15 en Petite Section de Maternelle, 26 en Moyenne Section, 17 en Grande Section et 6 en CP. Nous avons pu conserver encore cette année notre 3^e classe.

Ayant à cœur le confort des enfants et de l'équipe pédagogique, de nombreux travaux d'améliorations sont réalisés chaque année, notamment durant les vacances scolaires. C'est ainsi que la toiture de l'école a pu être refaite pendant l'été, ainsi que la peinture de l'une des façades. En plus des travaux cités ci-dessus, de nombreux petits équipements facilitant l'organisation des enseignants et assurant la sécurité des enfants ont été posés (anti-pince doigts sur les portes, étagères dans les classes ou pour le stockage...).

AIRE DE JEUX DESTINÉE AUX ENFANTS DE 2 À 7 ANS

Située rue de l'Hosannière, elle a connu quelques changements au cours de l'été. L'ancienne structure avec toboggan, vieillissante, avait besoin d'être remplacée suite aux nombreux actes de vandalisme. Elle a donc laissé place à une nouvelle structure, solidement ancrée au sol.

Elle n'a hélas pas pu encore accueillir les enfants pour plusieurs raisons :

- Des éléments indispensables à la finition de l'aire de jeux sont toujours en attente de livraison.
- Des tapis amortissant les chutes doivent être positionnés au sol pour la sécurité des enfants.
- Comme tout équipement public, elle doit **être contrôlée** avant la mise en service.
- Il est prévu de remplacer le portail d'entrée et le grillage soudé de clôture qui ont été vandalisés.



ANNULATION DE LA VENUE DU PÈRE NOËL

Le Père Noël rend visite chaque année aux enfants de Moëze la dernière semaine d'école pour leur remettre des chocolats et échanger avec eux sur l'année écoulée.

Malheureusement, face au renforcement des règles sanitaires et afin d'éviter ce méchant virus, il a préféré rester chez lui pour être certain d'assurer sa livraison la nuit de Noël.

Il est très frustré de ne pas rencontrer les enfants pour cette deuxième année mais la situation actuelle l'a obligé à prendre cette douloureuse décision.

Il espère sincèrement retrouver ce moment d'échange convivial dès l'année prochaine.

CITYSTADE—RAPPEL DES HORAIRES D'ACCÈS ET DES BONNES CONDUITES

Le citystade, situé rue de Montifaut, est en accès libre tous les jours selon les horaires suivants :

- Du 1^{er} octobre au 30 mars : de 9h00 à 21h30.

- Du 1^{er} avril au 30 septembre : de 8h30 à 22h30.

Son accès est interdit aux enfants de moins de 8 ans (sauf sous la responsabilité d'un parent ou d'une tiers personne majeure).

Le City Stade est exclusivement réservé à la pratique du Football, Basket-Ball, Volley-Ball et Hand Ball et est placée sous l'entière responsabilité des utilisateurs et de leurs parents.

Les utilisateurs doivent être munis des équipements adaptés et appropriés à ces pratiques sportives.

L'absence d'équipements adaptés entraîne la responsabilité pleine et entière de l'utilisateur.

Toute autre activité, pour laquelle le City Stade n'est pas destiné, est interdite.

La mairie ne peut être tenue pour responsable de tout accident dû à l'utilisation normale ou anormale des équipements mis à la disposition des utilisateurs.



ANNULATION DES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Initialement programmée les 17 et 18 septembre sur toute la France, l'édition 2021 des Journées du Patrimoine a encore été perturbée par les restrictions liées à la Covid. En effet, l'accès à l'église St Pierre pour cette manifestation culturelle était soumis à la présentation d'un **pass sanitaire** en règle et nous imposait donc un **contrôle** de chaque visiteur à l'entrée entraînant une **discrimination**. Paradoxalement, toute activité de culte au sein de ce bâtiment n'était soumise à aucune obligation ni restriction !!

C'est pourquoi, le Conseil Municipal a décidé de ne pas organiser cette année de manifestations à cette occasion. Nous espérons vivement nous retrouver l'année prochaine pour l'édition 2022 !

OCTOBRE ROSE



Cette année encore, la commune s'associe à Octobre Rose afin de sensibiliser à l'importance du dépistage du cancer du sein.

Le pôle commercial s'est donc illuminé en rose durant tout le mois d'octobre.

(Plus d'informations sur cancerdusein.org).

CÉRÉMONIE DES VŒUX 2022

Vu la crise sanitaire et les nouvelles restrictions gouvernementales, la cérémonie des vœux se tiendra en comité restreint. En fonction de l'évolution de la situation, elle sera potentiellement annulée. Nous regrettons cette décision car il s'agit d'un moment important d'échange et de convivialité.

PASS CULTURE

Tu as 18 ans ! Demande ton Pass Culture !

Envie d'un roman ou d'un manga ? D'aller au théâtre, voir un film ou un spectacle ? De prendre des cours de danse ou de photo ? D'un abonnement à un magazine ou à de la musique en ligne ? Les partenaires culturels du Pass Culture te proposent des milliers d'offres, à réserver selon tes envies.

Ce Pass est un dispositif du ministère de la Culture qui te permet d'avoir accès l'année de tes 18 ans à une application sur laquelle tu disposes de 300€ pendant 24 mois pour découvrir et réserver, selon tes envies, les propositions culturelles de proximité et offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques..).

Alors, n'hésite pas. Il n'y a qu'à télécharger l'appli !



AIDE DE LA CARO POUR L'ACQUISITION DE VÉLO ÉLECTRIQUE



La CARO apporte **une aide** aux habitants majeurs de son territoire **pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE), d'un vélo pliant ou d'un vélo cargo neuf** (électrique ou non et hors batterie au plomb si électrique). Cette aide va de **50 à 200 €** (selon le quotient familial du bénéficiaire). A défaut de pouvoir présenter un justificatif relatif au QF, une aide minimum de 50 € sera attribuée. Par ailleurs, l'état propose de doubler l'aide locale.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur la page de la CARO, dont la convention et la liste des pièces justificatives à fournir (<https://www.agglo-rochefortocean.fr/velo-assistance-electrique-velos-pliants-cargos-aide-lacquisition>).

PISTE À CYCLABLE N°11

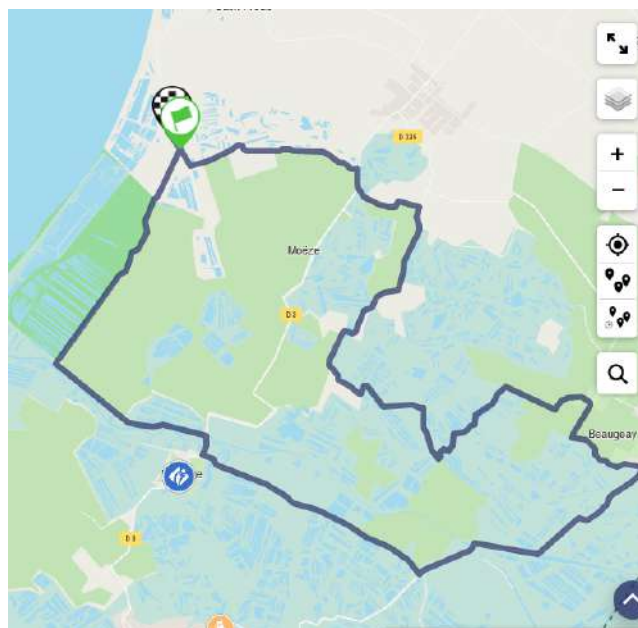
« DE LA RÉSERVE NATURELLE DE MOËZE AU MARAIS DE BROUAGE »

(22 km / 1h30 / Niveau de difficulté : Facile)

La piste cyclable CARO référencée sous le n°11 traverse la commune de MOËZE.

Elle retrace une partie de l'Ancien Golfe de Saintonge partant de la Réserve naturelle de Moëze-Oléron jusqu'à la Maison éclusière de Beaugeay en passant par Brouage.

Le tronçon longeant le canal de Brouage et le chemin entre Beaugeay et Moëze font actuellement l'objet d'une étude pour une réfection du revêtement.



Carte extraite du site de la CARO

TRANSPORT À LA DEMANDE - INFORMATION TRES IMPORTANTE

Vous habitez un village peu desservi par les lignes du réseau R'bus et vous avez constaté que se rendre à Rochefort, autrement qu'en voiture n'est pas toujours aisé ? Le service de transport à la demande du réseau R'bus vous transporte, en taxi, depuis chez vous jusqu'au pôle multimodal de votre choix à Rochefort (gare SNCF ou Roy -Bry) plutôt qu'à l'arrêt le plus près de chez vous.

Le transport à la demande offre 6 allers retours quotidiens entre 9 heures et 20 heures, toute l'année du lundi au samedi, sur réservation et au tarif de 1,50 € le trajet (3 € l'aller-retour).

Pour en savoir plus : <https://bit.ly/3DpUrSZ>

Le secteur SUD-OUEST

Vous habitez :

- Beaugeay
- Champagne
- La Gripperle Saint-Symphorien
- Moëze
- Saint-Agnant
Villeneuve
- Saint-Froult
- Saint-Jean-d'Angle
- Saint-Nazaire-Sur-Charente
Fontrouet, La Bernardière, La Cailleterie, La Jousserie, Le Vert, Le Vignaud, Lupin
- Soubise
La Mornèrie, Le Chemin Vert, Le Grand Parc, Saint-Hilaire

Horaires d'arrivée

SAINTE-AGNANT	Jean Monnet	09:15	10:30	11:25	12:50	14:10	15:00
ROCHEFORT	Roy Bry Gare SNCF	09:30 09:40	10:45 10:55	11:40 11:50	13:05 13:15	14:25 14:35	15:15 15:25

Horaires de départ

ROCHEFORT	Gare SNCF Roy Bry	11:05 11:15	12:35 12:45	14:35 14:45	16:50 17:00	18:35 18:45	19:25 19:35
SAINTE-AGNANT	Jean Monnet	11:30	13:00	15:00	17:15	19:00	19:50

R'bus
à la demande

Un service idéal qui complète l'offre du réseau R'bus toute l'année du lundi au samedi (sauf les jours fériés).

Je m'inscris ☎ 05 46 99 22 66

Je réserve au plus tard 2h avant

Déclenché dès lors qu'une seule personne réserve au plus tard 2 heures avant son déplacement, dans la limite des places disponibles.

Par téléphone

Du lundi au vendredi : de 8h15 à 12h15 et de 13h45 à 18h30
Le Samedi : de 10h15 à 12h45
Le Samedi en été (du 1er au dernier samedi inclus des vacances scolaires d'été) : de 10h15 à 12h45 et de 13h45 à 15h45

Par Internet

7j/7 et 24h/24
www.rbus-transport.com, rubrique «Service +»

Je me déplace jusqu'à Rochefort

Le véhicule me transporte à l'aller comme au retour de mon domicile jusqu'au centre ville de Rochefort (dépose aux arrêts Gare SNCF ou Roy-Bry).

Possibilité de dépose aux arrêts de Tonnay-Charente Joliot-Curie (secteur Est) ou Saint-Agnant Jean Monnet (secteur Sud-Ouest).

Je m'acquitte du trajet

1,50€/trajet (R'bus à la demande + correspondance bus)

Abonné annuel R'bus ce service est inclus sans supplément tarifaire. Mes déplacements sont illimités sur le réseau !



TRANSPORT POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

1 - Je suis

Je vais à Rochefort ou à Tonnay-Charente.

3 - J'envoie mon dossier

Par la Poste à :
Communauté d'agglomération Rochefort Océan
Service Mobilités et Déplacements
Parc des Fouriers
3 Avenue Maurice Chupin - BP 50224
17304 ROCHEFORT

Par e-mail à :
transport@agglo-rochefortocéan.fr

6 - Mon trajet

Aller

- Je me prépare pour l'horaire de mon départ.
- Le véhicule vient me chercher à mon adresse.
- Je paie 1,10 € au conducteur.
- Le véhicule me dépose à un arrêt de bus à Rochefort ou à Tonnay-Charente.

Retour

- Je me prépare pour l'horaire de mon départ.
- Le véhicule vient me chercher à un arrêt de bus à Rochefort ou à Tonnay-Charente.
- Je paie 1,10 € au conducteur.
- Le véhicule me dépose à mon adresse.

2 - Je prépare mon dossier avec

- un courrier avec mon numéro de téléphone pour demander mon inscription
- la photocopie de ma carte d'invalidité d'un taux d'incapacité égal ou supérieur à 80%
- ou la photocopie de ma carte mobilité inclusion
- ou mon certificat médical qui dit que je ne peux pas prendre le bus

Mon dossier :

4 - Le service Mobilités et Déplacements étudie mon dossier.

Il me répond.
Si mon dossier est accepté, je peux réserver ma place dans le véhicule.

5 - Je réserve

Le service TPMR fonctionne du lundi au samedi sauf les jours fériés.
J'appelle au maximum 2h avant mon départ au :
☎ 05 46 99 22 66


Je donne :

- mon nom et mon prénom
- mon adresse
- le jour de mon trajet
- le lieu où je souhaite être déposé à Rochefort ou Tonnay-Charente.

On me donne mon horaire aller - retour.
Je le note.

INTERDICTION DE BRÛLAGE DES DÉCHETS (COMMUNIQUÉ TRANSMIS PAR LA PRÉFECTURE)

NE BRÛLONS PLUS NOS DÉCHETS VERTS à l'Air Libre !



QU'EST CE QU'UN DÉCHET VERT ?

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillage, les déchets d'entretien de massifs, etc.

L'entretien du jardin génère environ **160 kg** de déchets verts par personne et par an. 9% des foyers les brûlent à l'air libre, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés chaque année en France. (Source: ADEME)

À QUI S'ADRESSE CETTE INTERDICTION ?

Tout producteur de déchets verts est concerné :

particuliers, entreprises, exploitants agricoles et forestiers, collectivités territoriales...

QUELLES EXCEPTIONS À CETTE INTERDICTION ?

Des dérogations peuvent être accordées par le préfet de département dans certaines conditions.

Ces dérogations sont suspendues en cas d'épisode de pollution et refusées à tout particulier vivant sur les zones couvertes par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011.

Au-delà des éventuels troubles de voisinage (nuisances olfactives, fumées...) ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension.

La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

La toxicité des polluants émis est augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique ou les bois traités.

LES SOLUTIONS

Le broyage des végétaux (y compris issus de la tonte des pelouses) peut servir de paillage des parterres, empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité des sols.

Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être déposés dans des **composteurs individuels** (déchets de jardin, épluchures de fruits et légumes et restes de repas). Certaines collectivités proposent des aides à l'achat d'un composteur. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Les déchets verts peuvent également être collectés dans les **530 déchetteries, plate-formes de compostages ou unité de méthanisation** de la région Occitanie. Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement.

Il est également possible de **limiter la production de déchets verts** en ayant recours à des pratiques d'entretien des espaces verts adaptées : choix des espèces végétales, adaptation du calendrier des tontes et des élagages, etc.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, **48 000 décès prématurés** par an sont attribués à la pollution de l'air, dont plus de **2 800 en Occitanie** (Source : Santé publique France, 2014)

Le brûlage de 50 kg de déchets verts produit autant de particules que :	= 18 000 km parcourus par un véhicule diesel récent ;	= 3 SEMAINES de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois performante ;
	= 14 000 km parcourus un véhicule essence récent ;	= 3 JOURS de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois peu performante, type foyer ouvert.

Ensemble pour une meilleure qualité de l'air

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE



Atmo Occitanie
www.atmo-occitanie.org



Agence Régionale de Santé
www.ars-occitanie.fr



ADEME EN Occitanie
www.occitanie.ademe.fr

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr

LES BIODÉCHETS, LE TRI À LA SOURCE

La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Elle stipule entre autres que chaque usager du service public de prévention et gestion des déchets ait accès à une solution de **tri à la source de ses biodéchets**.

Depuis octobre 2019, et dans la perspective de l'application de la loi, la CARO mène deux expérimentations :

- à Echillais : collecte en porte-à-porte des biodéchets,
- à Moragne : fourniture d'un composteur à chaque foyer.

Il apparaît que cette dernière solution est la plus pertinente, la plus simple et la moins coûteuse à mettre en œuvre pour l'habitat individuel avec jardin qui représente une grande partie des habitats présents sur le territoire de la CARO.

Ainsi, le conseil communautaire a validé ce principe pour la majorité des communes (sauf les communes à dominantes urbaines et touristiques: Rochefort, Tonnavy-Charente, Fouras, Port-des-Barques où un mixte de solutions sera mis en œuvre du fait de leurs spécificités et de leurs contraintes).

La distribution à grande échelle des composteurs sur le territoire débutera en 2022 selon un calendrier qui vous sera communiqué. Cela concerne bien évidemment les foyers qui ne sont toujours pas équipés de composteur.

Ce nouveau geste de tri s'inscrit dans la logique de réduction des déchets entamée depuis plus de 20 ans maintenant avec l'instauration du tri sélectif et l'ouverture des déchetteries.

Il s'agit donc d'une étape forte dans le changement de nos pratiques au quotidien, qu'il convient d'accompagner et de soutenir.



COMPOSTEURS

Depuis 2018, la CARO met à votre disposition gratuitement un composteur par foyer.

Nous vous rappelons que celui-ci est à retirer aux ateliers communaux, derrière la boulangerie, sur rendez-vous les mercredis de 16h à 16h30.

Pour retirer votre composteur, une convention doit être préalablement remplie à la mairie accompagnée d'une pièce d'identité et de la dernière facture des ordures ménagères.

COLLECTE DE BOUCHONS DE LIÈGE

Dans le cadre de l'opération de revalorisation des bouchons de liège en Charente Maritime, **un point de collecte est disponible à la Mairie**. Vous pouvez venir y déposer vos bouchons de liège afin de leur donner une seconde vie.

Le liège regorge de nombreuses propriétés, et, plutôt qu'il soit enfoui ou incinéré, l'association Echo-Mer, le revalorise comme :

- Isolant phonique et thermique des sols,
- Garniture de coussins, eux-mêmes fabriqués en voiles recyclées,
- Composant de produits d'entretien bio fabriqués par l'entreprise française Solibio.

Pour trouver plus de **points de collecte où déposer vos bouchons de liège**, une carte interactive les références :



COLLECTE DE PILES USAGÉES

Un collecteur à piles usagées est à votre disposition en Mairie tout au long de l'année.

La commune de MOËZE s'associe à AFM Téléthon pour collecter un maximum de piles usagées jusqu'au 14 janvier 2022 pour les transformer en dons pour le Téléthon.



MISE À DISPOSITION DE SACHETS DE DÉJECTIONS CANINES

Pour rappel, concernant nos amis à 4 pattes, des « sacs à crotte » sont à retirer gratuitement à la Mairie.

Nous rappelons aux propriétaires de chiens de ramasser systématiquement les déjections de leur animal de compagnie. Il est fort désagréable de rencontrer sur son passage ce genre de déchets et parfois sur plusieurs mètres. Nous appelons donc au civisme de chacun.

STATIONNEMENT VÉHICULES

Les trottoirs sont un lieu de passage de piétons. Ils doivent **normalement et selon la configuration de la voie** permettre aux passants d'évoluer aisément, de se croiser, de se dépasser sans être gênés et sans empiéter sur la chaussée. Il est évident que les trottoirs ne sont pas des zones de stationnement. Etroit ou large, la voiture n'y a pas sa place. Ce manque de respect des règles peut participer à la dégradation des trottoirs, impliquant des dépenses évitables pour la commune, donc pour chacun. Un trottoir n'a pas la structure pour recevoir le stationnement d'un véhicule. Ce n'est pas un parking et ce n'est pas sa fonction.

La mesure sur le stationnement très gênant a été mise en vigueur début juillet 2015. Il faut éviter de se garer sur un trottoir même devant chez vous, même à cheval sur celui-ci. Stationner sur ces zones piétonnes est interdit.



BOÎTE AUX LETTRES AUX NORMES

La Poste rencontre régulièrement des problèmes de distribution de courrier liés notamment aux mauvaises dimensions de boîtes aux lettres et à l'absence de noms inscrits sur celles-ci.

Afin de faciliter l'acheminement de vos colis et courriers, il est important de choisir une boîte aux lettres normalisée car elle vous permet de recevoir tous types d'envois (colis, courriers, presse...).

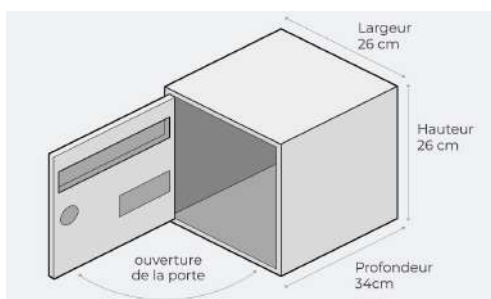
Elle doit être positionnée à l'adresse indiquée, sur votre propriété et **en limite avec le domaine public**. Vous ne devez pas installer votre boîte aux lettres sur le trottoir mais sur votre propriété à un endroit accessible pour les services postaux.

De même, **il est important d'inscrire le nom de tous les habitants du foyer dans le porte-étiquette** prévu à cet effet.

Pour qu'une boîte aux lettres soit « normalisée », elle doit respecter certaines dimensions :

- au moins 26 cm x 26 cm x 34 cm pour la boîte aux lettres en elle-même,
- 23,5 cm x 2,4 cm pour la fente d'introduction.

En optant pour une boîte aux lettres normalisée et en inscrivant vos noms, vous réduisez le risque de ne pas recevoir votre courrier.



Exemple de boîte aux lettres normalisée
Site La Poste



CHANGEMENT D'HORAIRES DE LA DISTRIBUTION DU COURRIER PAR LA POSTE

Le 19 octobre dernier, la municipalité a eu la désagréable surprise de découvrir que les horaires de distribution du courrier par les services de La Poste avaient été modifiés et ce, sans aucune discussion et information auprès de la collectivité.

Nous avons constaté en même temps que vous ce changement brutal. Il s'agit bien d'un choix délibéré de La Poste, le Maire ne peut en être tenu responsable. Bien au contraire, il aurait préféré, tout comme la plus part d'entre nous, une distribution matinale.

Le Maire a manifesté son mécontentement auprès du responsable de notre secteur car il n'est pas acceptable de procéder de cette façon.

La Collectivité comprend que La Poste puisse, pour des raisons d'organisation, modifier les tournées de distribution mais la moindre des politesses aurait été de lui en informer au préalable. Elle aurait pu ainsi communiquer, à son tour, auprès de ses administré(e)s.

Donc jusqu'au prochain changement, le passage de la factrice se fait les après-midis. Le courrier déposé en notre agence postale communale et dans la boîte de collecte située à côté est relevé le matin comme habituellement.

La **Mairie** vous accueille du lundi au vendredi, selon les horaires suivants :

Lundi 13h30-17h30

Mardi 8h30-12h30 et 13h30-17h30

Mercredi et Jeudi 8h30-12h30

Vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h.

Téléphone : 05 46 84 92 88

Mail : mairie@moeze.fr

L'**agence postale** est ouverte du lundi au samedi :

de 9h à 12h (sauf le samedi à 11h30).

Téléphone : 05 46 84 92 18

Les numéros d'urgence :

Gendarmerie St Agnant : 05 46 83 30 04 (ou le 17)

Pompiers : 18

Depuis un téléphone portable, composez le 112.

SAMU : 15